

Délai prolongé d'un an pour l'administrateur

En octobre 2007, une ordonnance de référé du tribunal de grande instance (TGI) d'Aix nommait M^e Xavier Huertas, administrateur provisoire de la Fondation Vasarely, pour un délai de six mois. À mi-parcours, le juriste niçois avait déclaré à *La Provence* que les actions qu'il avait engagées nécessitaient que son mandat soit prorogé. Il a été entendu puisqu'une ordonnance de Mme Raynaud, présidente du TGI d'Aix, vient de prolonger sa mission jusqu'au 25 avril 2009.

Pour motiver sa décision, la présidente du TGI cite les actions judiciaires lancées par l'administrateur provisoire, *"visant à reconstituer le patrimoine culturel de la Fondation, notamment une action en annulation des sentences arbitrales"* de 1995 et 1996, *"sur le fondement de la fraude"*, précise la décision. Ces arbitrages avaient abouti au

départ d'un grand nombre d'œuvres de la Fondation.

La décision mentionne aussi l'assignation lancée le mois dernier par M^e Huertas à l'encontre des principaux protagonistes dans le cadre de l'action précitée.

Enfin, l'ordonnance mentionne noir sur blanc, parmi ses motivations, *"la volonté de Pierre Vasarely de voir la mission de l'administrateur provisoire prorogée en l'état des actions menées par ce dernier"*. Le fait que le tribunal se réfère expressément à la volonté du petit-fils de l'artiste disparu n'est pas neutre. Pendant des années, Pierre Vasarely s'est opposé au conseil d'administration de la Fondation et à son président, l'avocat marseillais, M^e Renaud Belnet.

Cela signifie peut-être que son point de vue sur l'avenir du lieu va peut-être désormais être pris en compte. ■